

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 29 janvier 2022 à 11 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseillère, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
--------------------	---

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Avis de motion
 - 2.1. Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2022 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2022
3. Projets de règlements
 - 3.1. Projet de règlement 729-2022 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2022
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 11 h 00.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renonce à l'avis de convocation.

2022-01-025

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

2. AVIS DE MOTION

2022-01-026

2.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2022 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Le conseiller Stéphan Schwab donne avis de motion que sera présenté pour adoption à une prochaine séance le futur règlement numéro 729-2022 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2022.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

3. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2022-01-027

3.1. PROJET DE RÈGLEMENT 729-2022 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le conseiller Stéphane Schwab a déposé le projet de règlement 729-2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphane Schwab

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 729-2022 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2022-01-028

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 29 janvier 2022 à 11 h 05.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière